

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: PRIMA DP200R

N° de produit: 000001015847

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Solution de révélateur photographique

Usages déconseillés: Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Agfa Graphics NV
Septestraat 27
2640 Mortsel
Belgique

Téléphone: +32 3 4442111
Télécopie :: +32 3 4447094

E-mail: electronic.sds@agfa.com

Fournisseur national

Agfa Graphics NV
Septestraat 27
2640 Mortsel
Belgique

Téléphone: +32 3 4442111

E-mail: electronic.sds@agfa.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone en cas d'urgence : +32 3 4443333 (24h/24h)

Centre Antipoisons : +32 70 245245

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Dangers Physiques

Corrosifs pour les métaux

Catégorie 1

H290: Peut être corrosif pour les métaux.

Dangers pour la Santé

Corrosion cutanée	Catégorie 1A	H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Lésions oculaires graves	Catégorie 1	H318: Provoque des lésions oculaires graves.

2.2 Éléments d'Étiquetage

Contient: potassium silicate
Potassium hydroxide



Mentions d'Avertissement: Danger

Déclaration(s) de risque: H290: Peut être corrosif pour les métaux.
H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de Prudence

Prévention: P260: Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention: P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P301+P330+P331: En cas d'ingestion: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

2.3 Autres dangers Ne remplit pas les critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) Ne remplit pas les critères vPvB (très persistant/très bioaccumulable)

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Informations générales: Aucune information disponible.

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
potassium silicate	5 - <10%	1312-76-1	215-199-1	01-2119456888-17-0001	Aucune information disponible.	
Potassium hydroxide	1 - <2%	1310-58-3	215-181-3	01-2119487136-33-XXXX	Aucune information disponible.	#

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Classification

Désignation chimique	Classification	Notes
potassium silicate	Skin Corr.: 1B: H314 Eye Dam.: 1: H318	
Potassium hydroxide	Skin Corr.: 1A: H314 Eye Dam.: 1: H318 Acute Tox.: 4: H302 Met. Corr.: 1: H290	Aucune information disponible.

CLP: Règlement n° 1272/2008

SECTION 4 : Premiers secours

Généralités: ATTENTION! Le personnel de premiers secours doit prendre des précautions adéquates pour assurer sa propre sécurité pendant l'opération de sauvetage.

4.1 Description des premiers secours

Inhalation: Transporter à l'air frais.

Contact oculaire: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau.

Contact avec la Peau: Enlever les vêtements contaminés et laver soigneusement la peau à l'eau et au savon après l'achèvement du travail.

Ingestion: Rincer soigneusement la bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Voir également la rubrique 11 pour en savoir davantage sur les dangers pour la santé.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Dangers: Voir également la rubrique 11 pour en savoir davantage sur les dangers pour la santé.

Traitement: Consulter un médecin en cas de symptômes.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**Dangers d'Incendie
Généraux:**

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

**5.1 Moyens d'extinction
Moyens d'extinction
appropriés:**

En cas d'incendie, utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou une brume d'eau.

**Moyens d'extinction
inappropriés:**

Ne pas lutter contre l'incendie au jet d'eau pour ne pas propager les flammes.

**5.2 Dangers particuliers
résultant de la substance
ou du mélange:**

En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.

**5.3 Conseils aux pompiers
Procédures spéciales de
lutte contre l'incendie:**

Aucune information disponible.

**Équipement de protection
spécial pour le personnel
préposé à la lutte contre le
feu:**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**6.1 Précautions individuelles,
équipement de protection et
procédures d'urgence:**

Porter un équipement de protection individuelle. Porter un équipement de protection avant d'entrer dans la zone de danger.

**6.2 Précautions pour la
Protection de
l'Environnement:**

Éviter le rejet dans l'environnement. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Le responsable Environnement doit être avisé de tout déversement important.

**6.3 Méthodes et matériel de
confinement et de
nettoyage:**

Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Absorber le produit avec du sable ou un autre absorbant inerte.

**6.4 Référence à d'autres
sections:**

Équipement de protection individuel, voir section 8. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

SECTION 7 : Manipulation et stockage:**7.1 Précautions à prendre pour
une manipulation sans
danger:**

Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection personnelle approprié. Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités: Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de Contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Désignation chimique	type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Potassium hydroxide	STEL	2 mg/m ³	Belgique. Valeurs limites d'exposition (04 2014)

Valeurs Limites Biologiques

Aucun(e).

Valeurs de DNEL

Composant critique	type	Voie d'exposition		Remarques
potassium silicate	Travailleurs	Cutané	1,49 mg/kg	Toxicité à des doses répétées
	Travailleurs	inhalation	5,61 mg/m ³	Toxicité à des doses répétées
Potassium hydroxide	Population en général	Cutané	0,74 mg/kg	Toxicité à des doses répétées
	Population en général	Oral	0,74 mg/kg	Toxicité à des doses répétées
	Population en général	inhalation	1,38 mg/m ³	Toxicité à des doses répétées
Polypropyleniglykoli	Travailleurs	inhalation	1 mg/m ³	Irritant pour les voies respiratoires.
	Population en général	inhalation	1 mg/m ³	Irritant pour les voies respiratoires.
Polypropyleniglykoli	Population en général	inhalation	29 mg/m ³	Toxicité à des doses répétées
	Travailleurs	Cutané	84 mg/kg	Toxicité à des doses répétées
Polypropyleniglykoli	Population en général	Cutané	51 mg/kg	Toxicité à des doses répétées
	Population en général	Cutané	8,3 mg/kg	Toxicité à des doses répétées
Polypropyleniglykoli	Travailleurs	inhalation	98 mg/m ³	Toxicité à des doses répétées
	Travailleurs	inhalation	10 mg/m ³	Toxicité à des doses répétées
Polypropyleniglykoli	Population en général	Oral	8,3 mg/kg	Toxicité à des doses répétées
	Travailleurs	Cutané	13,9 mg/kg	Toxicité à des doses répétées
Polypropyleniglykoli	Population en général	inhalation	10 mg/m ³	Toxicité à des doses répétées
	Population en général	Oral	24 mg/kg	Toxicité à des doses répétées

strontium hydroxide	Population en général	Oral	0,7 mg/kg	Toxicité à des doses répétées
---------------------	-----------------------	------	-----------	-------------------------------

Valeurs de PNEC

Composant critique	Milieu environnemental		Remarques	
potassium silicate	Aquatique (eau douce)	7,5 mg/l		
	Station d'épuration des eaux usées	348 mg/l		
	Aquatique (eau de mer)	1 mg/l		
	Aquatique (rejets intermittents)	7,5 mg/l		
Polypropyleniglykoli	Aquatique (eau douce)	0,2 mg/l		
	Aquatique (eau douce)	0,1 mg/l		
	Sédiments marins	76,5 µg/kg		
	Aquatique (eau de mer)	0,01 mg/l		
	terre	0,0306 mg/kg		
	sédiment d'eau douce	765 µg/kg		
	Aquatique (eau de mer)	0,02 mg/l		
	sédiment d'eau douce	0,419 mg/kg		
	Aquatique (rejets intermittents)	1,06 mg/l		
	Station d'épuration des eaux usées	100 mg/l		
	Aquatique (rejets intermittents)	1 mg/l		
	terre	109 µg/kg		
	Sédiments marins	0,0419 mg/kg		
	strontium hydroxide	sédiment d'eau douce	1781 mg/kg	
Aquatique (eau douce)		2065 µg/l		
Station d'épuration des eaux usées		4,2 mg/l		
terre		323,6 mg/kg		

8.2 Contrôles de l'exposition
Contrôles Techniques

Assurer une ventilation efficace.

Appropriés:
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Informations générales:

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection. Suivre les instructions de formation lors de la manipulation de cette matière.

Protection des yeux/du visage:	Lunettes de sécurité à protection intégrale. EN 166.
Protection de la peau Protection des Mains:	Porter des gants de protection en cas de risque de contact direct ou d'éclaboussures.(EN374) Porter des gants de protection chimique en cas de contact prolongé ou répété. Caoutchouc butyle. Épaisseur du gant: > 0,70 mm Temps de pénétration: > 480 min Risque d'éclaboussures : Caoutchouc nitrile. Les gants les plus appropriés sont ceux en nitrile, mais le liquide peut pénétrer dans les gants. Par conséquent, il faut changer de gants souvent. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants, qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.
Autres:	Vêtements de sécurité : vêtements de protection à manches longues EN13688
Protection respiratoire:	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (EN14387). Demander l'avis du superviseur le plus proche.
Mesures d'hygiène:	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que lavage après manipulation de la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement la tenue de travail pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les chaussures qui ne peuvent pas être lavées.
Contrôles environnementaux:	Ne pas jeter les résidus à l'égout.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	
État:	liquide
Forme:	liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Inodore
Seuil olfactif:	Aucune information disponible.
pH:	13,7 (25 °C)
Point de congélation:	< 0 °C
Point d'ébullition:	> 100 °C
Point d'éclair:	Aucune information disponible.
Taux d'évaporation:	Presque pas d'évaporation (20°C).
Inflammabilité (solide, gaz):	Aucune information disponible.
Limite supérieure d'inflammabilité (%):	Aucune information disponible.
Limite inférieure d'inflammabilité (%):	Aucune information disponible.
Pression de vapeur:	23,00 hPa (20 °C)
Tension de vapeur (air = 1):	Aucune information disponible.

Densité relative:	1,080 (20 °C)
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	Aucune information disponible.
Solubilité (autre):	Aucune information disponible.
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Aucune information disponible.
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune information disponible.
Température de décomposition:	Aucune information disponible.
Viscosité:	Aucune information disponible.
Propriétés explosives:	Aucune information disponible.
Propriétés comburantes:	Aucune information disponible.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.2 Stabilité Chimique:	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.3 Possibilité de Réactions Dangereuses:	Non connu.
10.4 Conditions à Éviter:	Éviter tout chauffage ou contamination. Acides forts.
10.5 Matières Incompatibles:	Attaque les métaux
10.6 Produits de Décomposition Dangereux:	Nul

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation:	L'inhalation est la principale voie d'exposition. À concentration élevée, les vapeurs, émanations ou brouillards peuvent être irritants pour le nez, la gorge et les muqueuses.
Ingestion:	Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer irritation et malaises.
Contact avec la Peau:	Provoque de graves brûlures cutanées.
Contact oculaire:	Le contact oculaire est possible ; il doit être évité. Provoque des lésions oculaires graves.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Ingestion

Produit:	ATEmix: 23.785,71 mg/kg
-----------------	-------------------------

Substance(s) spécifiée(s)

potassium silicate LD 50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Potassium hydroxide LD 50 (Rat): 388 mg/kg
LD 50 (Rat): 333 mg/kg**Contact avec la peau****Produit:** Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.**Substance(s) spécifiée(s)**

potassium silicate LD 50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Potassium hydroxide Aucune information disponible.

Inhalation**Produit:** Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.**Substance(s) spécifiée(s)**

potassium silicate Aucune information disponible.

Potassium hydroxide Aucune information disponible.

Toxicité à dose répétée**Produit:** Aucune information disponible.**Substance(s) spécifiée(s)**

potassium silicate LOAEL (Dose la plus faible avec effet toxique observé) (Souris(Féminin, Masculin), Oral, 90 d): 716 mg/kg

Potassium hydroxide Aucune information disponible.

Corrosion ou Irritation de la Peau:**Produit:** Aucune information disponible.**Substance(s) spécifiée(s)**

potassium silicate in vivo (Lapin): Modérément irritant

Potassium hydroxide in vivo (Lapin): Corrosif

Blessure ou Irritation**Grave des Yeux:****Produit:** Aucune information disponible.**Substance(s) spécifiée(s)**

potassium silicate in vivo (Lapin, 24 hrs): Slightly irritating

Potassium hydroxide in vivo (Lapin, 24 hrs): CORROSIF KOH 5%

in vivo (Lapin, 5 min): CORROSIF KOH 5%

Sensibilisation**Respiratoire ou Cutanée:****Produit:** Aucune information disponible.**Substance(s) spécifiée(s)**

potassium silicate Aucune information disponible.

Potassium hydroxide Aucune information disponible.

Mutagénicité des Cellules Germinales**In vitro****Produit:** Aucune information disponible.**Substance(s) spécifiée(s)**

potassium silicate Aucune information disponible.

Potassium hydroxide Aucune information disponible.

In vivo**Produit:** Aucune information disponible.**Substance(s) spécifiée(s)**

potassium silicate Aucune information disponible.

Potassium hydroxide Aucune information disponible.

Cancérogénicité**Produit:** Aucune information disponible.**Substance(s) spécifiée(s)**

potassium silicate Aucune information disponible.

Potassium hydroxide Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction**Produit:** Aucune information disponible.**Substance(s) spécifiée(s)**

potassium silicate Aucune information disponible.

Potassium hydroxide Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique**Produit:** Aucune information disponible.**Substance(s) spécifiée(s)**

potassium silicate Aucune information disponible.

Potassium hydroxide Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées**Produit:** Aucune information disponible.**Substance(s) spécifiée(s)**

potassium silicate Aucune information disponible.
Potassium hydroxide Aucune information disponible.

Risque d'Aspiration

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

potassium silicate Aucune information disponible.
Potassium hydroxide Aucune information disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques**12.1 Toxicité****Toxicité aiguë****Poisson**

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

potassium silicate LC 50 (Leuciscus idus, 48 h): > 146 mg/l (Static) résultat expérimental
Potassium hydroxide NOAEL (24 h): 28 mg/l résultat expérimental
 NOAEL (Gambusia affinis, 96 h): 56 mg/l (Static) résultat expérimental
 LC 50 (Gambusia affinis, 96 h): 80 mg/l (Static) résultat expérimental
 LC 50 (Poecilia reticulata, 24 h): 165 mg/l (Static) résultat expérimental

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

potassium silicate CE50 (24 h): > 146 mg/l (Static) résultat expérimental
Potassium hydroxide EC 100 (2 d): > 10 mg/l résultat expérimental

Toxicité chronique**Poisson**

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

potassium silicate Aucune information disponible.
Potassium hydroxide Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

potassium silicate Aucune information disponible.
Potassium hydroxide Aucune information disponible.

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

potassium silicate Aucune information disponible.
 Potassium hydroxide Aucune information disponible.

12.2 Persistance et Dégradabilité

Biodégradation

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

potassium silicate Aucune information disponible.
 Potassium hydroxide Aucune information disponible.

Rapport DBO/DCO

Produit Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

potassium silicate Aucune information disponible.
 Potassium hydroxide Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de Bioaccumulation

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

potassium silicate Aucune information disponible.
 Potassium hydroxide Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le Sol: Aucune information disponible.

Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement

potassium silicate Aucune information disponible.
 Potassium hydroxide Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations

PBT et VPVB:

Ne remplit pas les critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) Ne remplit pas les critères vPvB (très persistant/très bioaccumulable)
 potassium silicate Aucune information disponible.
 Potassium hydroxide Aucune information disponible.

12.6 Autres Effets Néfastes: Aucune information disponible.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales:

Considérations relatives à l'élimination (y compris l'élimination des récipients ou emballages contaminés) Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

Méthodes d'élimination: Rincer avant élimination. Éliminer auprès d'un organisme homologué.

Étant donné que les récipients contiennent des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

ADR

14.1 Numéro ONU:	UN 1719
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies:	LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A.(Silicate de potassium)
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe:	8
Étiquettes:	8
N° de danger (ADR):	80
Code de restriction en tunnel:	(E)
14.4 Groupe d'Emballage:	II
Quantité limitée	1,00L
Quantité exemptée	E2
14.5 Dangers pour L'environnement:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	–

RID

14.1 Numéro ONU:	UN 1719
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies	LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A.(Silicate de potassium)
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe:	8
Étiquettes:	8
14.4 Groupe d'Emballage:	II
14.5 Dangers pour L'environnement:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	–

IMDG

14.1 Numéro ONU:	UN 1719
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies:	CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S.(Potassium silicate)
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe:	8
Étiquettes:	8
N° d'urgence:	F-A, S-B
14.4 Groupe d'Emballage:	II
Quantité limitée	1,00L

Quantité exemptée	E2
14.5 Dangers pour L'environnement:	Non réglementé.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	–

IATA

14.1 Numéro ONU:	UN 1719
14.2 Nom de transport complet:	Caustic alkali liquid, n.o.s.(Potassium silicate)
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport:	
Classe:	8
Étiquettes:	8
14.4 Groupe d'Emballage:	II
Quantité limitée	0,50L
Quantité exemptée	E2
14.5 Dangers pour L'environnement:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	–

AUTRES INFORMATIONS

Aéronefs de transport de passagers et de marchandises: Autorisé.

Uniquement par avion cargo: Autorisé.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC: non applicable.

SECTION 15 : Informations réglementaires**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:****Règlements UE**

Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: aucune

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants: aucune

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: aucune

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements: aucune

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation: aucune

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.: aucune

Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.: aucune

Directive 96/82/CE (Seveso III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses: aucune

RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants: aucune

Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Potassium hydroxide	1310-58-3	1,0 - 10%

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en oeuvre.

SECTION 16 : Autres informations

Informations de révision: Sans objet.Sans objet.

Principales références de la littérature et sources de données: Fiche de données de sécurité du fournisseur.
ECHA

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.

Informations de formation: Aucune information disponible.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Met. Corr. 1, H290
Skin Corr. 1A, H314
Eye Dam. 1, H318

Date de Publication: 24.10.2016

FDS n°:

Avis de non-responsabilité: Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.